



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 05 mars 2026

Écoles :

Un conseil d'école s'est tenu le 26 février 2026 à Joyeux.

Lors de cette réunion, le projet de réfection de l'école de Saint-Éloi a été présenté. Pour rappel, une troisième classe a été ouverte à la dernière rentrée sur cette commune.

Les différentes sorties prévues sur le RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) ont également été présentées ainsi que le projet de classe découverte dont la thématique sera *la musique* prévue la semaine du 15 au 19 juin 2026 dans la Drôme.

Bois communaux :

Un devis d'un montant de 1 780 € a été validé pour l'intervention d'un technicien forestier de l'ONF (Office National des Forêts) au titre du programme d'intervention 2026. Un des objectifs de ce programme est d'améliorer le peuplement des forêts afin d'anticiper les conséquences du réchauffement climatique (environ +1,8°C depuis le début du XX^e siècle) qui menace la survie de certaines essences d'arbre.

CCPA (Communauté de communes de la Plaine de l'Ain) :

Le dernier conseil communautaire s'est tenu le 23 février 2026. Au programme :

- le vote du *compte financier unique 2025* ;
- le vote du *budget 2026* ;
- la présentation des *dotations aux communes* : 77 992 € pour Faramans en 2026.

Les procès-verbaux des conseils communautaires sont disponibles sur le site de la CCPA dès leur approbation qui survient généralement lors du conseil communautaire suivant.

Le lien utile : <https://www.cc-plainedelain.fr/fr/conseils-communautaires.html>

BUCOPA (Syndicat mixte Bugey - Côtière - Plaine de l'Ain) :

Le dernier conseil syndical s'est tenu le 10 février 2026. Au programme :

- le vote du *compte financier unique 2025* et du *budget 2026* ;
- des questions diverses.

Pour vous informer sur le BUCOPA : <https://www.bucopa.fr/>.

Borne IRVE (Infrastructure de recharge de véhicule électrique) :

La borne de recharge située sur le parking de la salle des fêtes est désormais opérationnelle. La plateforme permettant d'accueillir deux véhicules sera réalisée prochainement.

Ce dispositif propose 2 points de charge simultanés : 24 kW en courant continu et 22 kW en courant alternatif. Le temps de recharge est de 1 à 4 heures selon le cas (données SIEA).

Produit conçu et assemblé en France.

Autres caractéristiques : écran tactile couleur, indicateurs lumineux pour visualiser à distance le niveau de charge.

Paiement : lecteurs RFID, carte sans contact, QR code dynamique.



Participation citoyenne :

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire vis à vis de leur environnement ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait notable.

Des *référents* (habitants volontaires) assurent la liaison entre les citoyens et la Gendarmerie.

Liste des référents de la commune de Faramans :

Gérard BROCHIER, Thomas BERNARD, Thibault CHARNAY, Yoann COMBA, Eyrian COTTET, Guillaume COUTURIER, Hubert FOURNAND, Noel GRIMAND, Corinne MOREAU, Morgan RAMEL, Thomas ROSSIER, Roger TREBUCCO, Rémy BERNIN, Michel PEYROT, Flavien DUSSIEUX.

Élections municipales :



Le premier tour est prévu le 15 mars. Le bureau de vote, situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Mairie, sera ouvert de 8 à 18 heures.

Principaux changements concernant les communes de moins de 1000 habitants :

- liste paritaire : alternance femme/homme ou homme/femme ;
- fin du panachage : toute modification du bulletin de vote entraîne la nullité de celui-ci.

Plus de renseignements dans le flyer joint.